

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UNION
PROFESSIONNELLE BELGE DES MEDECINS SPECIALISTES EN NEUROLOGIE
29 MARS 2011, GRAND-BIGARD**

Présents : Dr E Van Buggenhout (président), Dr L Van Calster (vice-président), Dr D Peeters (trésorier), Dr L Vanopdenbosch (secrétaire), Drs Boucquez, Strul, Tourchaninoff, Ryckevorsel, Charlier, Maere et Libbrecht (membres)

1. Il est donné lecture du rapport annuel. Le rapport est ensuite approuvé.
2. Rapport du trésorier : 183 membres cotisants, 33.000 euros de recettes, 21.000 euros de dépenses dont la plus grosse part est la cotisation au GBS. Dépenses supplémentaires : frais de déplacements, frais de réunions, cotisations aux syndicats des membres du comité directeur.
3. Fixation de la cotisation pour l'année prochaine : la cotisation au GBS ne change pas de sorte que la cotisation à l'UPBN reste aussi inchangée.
4. Le compte rendu de l'assemblée générale de l'UPBN 2009 est approuvé.
5. Situation actuelle de l'électrophysiologie clinique. A la demande des membres présents, il est donné un aperçu des événements. Cela correspond à la lettre publiée 'intimidation de l'INAMI' (en annexe). En réunion plénière du CTM, une nomenclature d'électrophysiologie distincte a été approuvée pour les neurologues, laquelle ne prévoit pas de limitation d'indication et où les potentiels évoqués sont supprimés de l'article 1 (article 1 : le médecin doit effectuer l'examen en personne). Nous apprenons toutefois que l'INAMI bloque cette proposition approuvée en raison de remarques d'ordre budgétaire concernant le volet joint sur l'électrophysiologie pour les psychiatres et renvoie le document intégral au groupe de travail médecine interne du CTM. Cela nous permet d'essayer d'obtenir des corrections techniques concernant le nombre de dérivations EEG et de rouvrir la discussion sur la répétabilité de l'EEG. Les remarques portant sur les propositions de nomenclature des psychiatres et de nomenclature pour le monitoring EEG en soins intensifs pour les intensivistes ont été répétées, ce qui n'a pas été apprécié, il nous a été clairement dit que nous n'avions pas à faire de commentaires concernant la nomenclature d'autres disciplines.
6. Le dossier soins post-AVC a été approuvé en séance plénière du CTM. La publication est attendue. Cette nouvelle nomenclature intellectuelle pour le neurologue est le résultat d'une collaboration intensive entre l'INAMI, les mutuelles, les syndicats, la BSC et l'UPBN.

Prochaine réunion : date encore à déterminer, 20 h, même lieu.

Rapporteur : LV.